

Commission
des normes
du travail

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005

Demandes de renseignements particuliers
de l'opposition officielle

AVRIL 2004

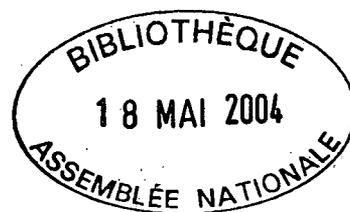


TABLE DES MATIÈRES

Question	Sujet	Page
1.	Mandats donnés à la Société immobilière du Québec	1
2.	Prévisions budgétaires et compressions	2
3.	Étude, analyse, sondage, protocole dans le cadre de la Réingénierie	4
4.	Étude, analyse, avis et sondage concernant le harcèlement psychologique et l'entrée en vigueur du projet de loi 31	5
5.	Comités interministériels	6
35.	Dépenses d'information et de renseignement	7
36.	Plaintes reçues, indemnisations et pénalités	8
37.	Évolution du nombre de dossiers juridiques par région	9
38.	Décisions rendues par les tribunaux administratifs et supérieurs	10
39.	Règlements hors cour	11
40.	Visites et enquêtes par inspecteur, poursuites	12
41.	Effectifs	13
42.	Salaire minimum	14
43.	Projets de loi 7 et 8	15

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 1

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie ou par sous-contrats en 2003-2004 et valeur du mandat.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

MANDATS À LA SIQ 2003-2004

♦ Terrebonne

Déménagement de la Direction régionale de Repentigny à Terrebonne

Coût annuel au m² (bureau) : 129,31 \$

Coût des travaux : 178 848,03 \$

♦ Québec

Augmentation de la superficie locative de 327.72 m² au 4^e étage du 400, boulevard Jean-Lesage

Coût annuel moyen au m² : 131,55 \$

Coût des travaux : 25 876.26 \$

♦ Montréal

Augmentation de la superficie locative de 463.82 m² au 8^e étage du 500, boulevard René-Lévesque

Coût annuel au m² (bureau) : 279,90 \$

Coût des travaux : 17 763,56 \$

♦ Laval

Augmentation de la superficie locative de 124.66 m² au 1200, boulevard Chomedey

Coût annuel au m² : 135,83 \$

Coût des travaux : 103 400,94 \$

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 2

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Prévisions budgétaires 2003-2004 et compressions demandées par le Conseil du trésor.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

La Commission des normes du travail est un organisme extra-budgétaire dont le budget est approuvé par le conseil d'administration. Il n'y a pas de compressions demandées par le Conseil du trésor.

Voir en annexe pour les prévisions budgétaires de l'année en cours.

ANNEXE À LA QUESTION 2

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES DE DÉPENSES

de l'exercice se terminant le 31 mars 2005

	Propositions budgétaires 2004-2005	Budget modifié 2003-2004	Écart
TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES			
Traitements	27 930 935 \$	26 180 520 \$	1 750 415 \$
Charges sociales	4 504 545	4 168 105	336 440
	32 435 480	30 348 625	2 086 855
HONORAIRES			
	3 009 095	4 174 470	(1 165 375)
LOCATION ET ENTRETIEN			
Location	3 591 105	3 414 740	176 365
Entretien	1 359 735	1 079 475	280 260
	4 950 840	4 494 215	456 625
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS			
Transport	1 530 475	1 384 160	146 315
Télécommunications et courrier	1 438 880	1 041 975	396 905
Publicité et information	766 170	1 719 845	(953 675)
	3 735 525	4 145 980	(410 455)
AUTRES			
Fournitures	910 520	900 750	9 770
Intérêts et frais bancaires	13 750	15 125	(1 375)
Amortissement des immobilisations	1 759 750	1 935 345	(175 595)
	2 684 020	2 851 220	(167 200)
Total partiel des dépenses	46 814 960	46 014 510	800 450
ENTENTES AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :			
Frais de perception – MRQ	399 760	408 760	(9 000)
Remboursement de dépenses de la CRT	6 121 400	5 554 000	567 400
	53 336 120 \$	51 977 270 \$	1 358 850 \$

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 3

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Étude, analyse, sondage, protocole dans le cadre de la réingénierie.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Cette information n'est pas accessible en vertu des articles 20, 33, 37, 38 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 4

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Étude, analyse, avis et sondage.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Harcèlement psychologique : Aucune étude, analyse, avis ou sondage. Cependant, la Commission des normes du travail a effectué toutes les analyses internes et travaux préparatoires à l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004 des dispositions sur le harcèlement psychologique.

Loi 31 modifiant le Code du travail : Aucune étude, analyse, avis ou sondage.

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 5

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Liste des comités interministériels.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

La Commission des normes du travail n'est membre d'aucun comité interministériel. Elle est cependant appelée à participer à divers groupes de travail temporaires sur des questions particulières.

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 35

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Montants investis en 2003-2004 et prévisions 2004-2005 pour informer et renseigner :

- a) la population;
- b) les employeurs en ce qui a trait aux normes du travail.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Montants globaux consacrés à l'information et aux renseignements de la population des salariés et des employeurs (la Commission ne dispose pas d'information distincte pour la population et les employeurs)

Dépenses en 2003-2004 : **7 711 175 \$**
(incluant la mise en œuvre des modifications à la Loi)

Prévisions 2004-2005 : **6 565 255 \$**

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 36

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Plaintes, indemnisations et pénalités. Nombre de plaintes reçues par la Commission, objets et montants des indemnisations versées ou pénalités imposées au cours de la dernière année au total et par secteur d'activités.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Résultats 2003-2004

Plaintes reçues :

- | | |
|---|--------------|
| • pécuniaires | 21 695 |
| • pratique interdite | 2 939 |
| • congédiement sans une cause juste et suffisante | <u>4 597</u> |

Total	29 231
-------	--------

Indemnisations versées*	47 601 927 \$
--------------------------------	----------------------

Pénalités imposées	10 971 \$
---------------------------	------------------

* Montants estimés d'indemnisation des plaintes terminées. En raison du nombre important d'ententes et de règlements hors cour de nature confidentielle, la Commission estime que les montants réclamés sont effectivement versés.

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 37**LIBELLÉ DE LA DEMANDE :**

Évolution du nombre de dossiers traités par les services juridiques de la Commission au cours des trois dernières années par région.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Dossiers reçus	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Dossiers civils (pécuniaires)	1 975	2 088	2 222
Pratiques interdites (122)	723	767	897
Congédiements sans cause juste et suffisante (124)	1 070	1 124	1 515

Dernière année par région (données disponibles pour 2003-2004 seulement)

	Civils	122	124
Abitibi-Témiscamingue	13	1	13
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	49	19	36
Chaudière-Appalaches	74	29	49
Côte-Nord	13	4	8
Capitale-Nationale	212	53	110
Estrie	63	30	46
Lanaudière	164	78	90
Laurentides	149	61	94
Laval	83	45	66
Mauricie et Centre-du-Québec	97	55	81
Montréal	305	164	229
Montréal-Faillite	678	282	510
Normes sectorielles	84	0	0
Outaouais	83	8	39
Ontario	78	45	71
Saguenay-Lac-Saint-Jean	76	23	73
Service surveillance appl. Loi	1	0	0
GRAND TOTAL	2 222	897	1 515

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 38

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Nombre de décisions rendues par les tribunaux administratifs et supérieurs en faveur du travailleur et en faveur de l'employeur.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Décisions	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Tribunaux civils (pécuniaires)	730	831	761
• Favorables au travailleur :	716	803	735
• Favorables à l'employeur :	14	28	26
Décisions du commissaire du travail			
Pratiques interdites (122) :	90	62	84
• Favorables au travailleur (122)	31	14	33
• Favorables à l'employeur (122)	59	48	51
Congédiements sans cause juste et suffisante (124) :	87	68	107
• Favorables au travailleur (124)	26	16	42
• Favorables à l'employeur (124)	61	52	65

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 39

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Évolution du pourcentage de règlements hors cour conclus au cours des trois dernières années.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Règlements hors cour	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Dossiers civils (pécuniaires)	1 539	1 719	2 028
Pratiques interdites (122)	666	793	872
Congédiements sans cause juste et suffisante (124)	922	1 118	1 311

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 40

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Nombre de visites ou d'enquêtes en moyenne par inspecteur et pourcentage de visites ou d'enquêtes qui débouchent sur des poursuites devant les tribunaux.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Données pour 2003-2004 :

- Nombre de visites ou d'enquêtes 38 608
- Nombre de poursuites civiles 1 381 (3,6 %)
- Nombre d'inspecteurs-enquêteurs 219
- Moyenne de visites ou d'enquêtes 176

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 41

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Le nombre et la répartition par tranches d'âge du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles par tranches d'âge pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour 2003-2004. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total de l'organisme.

CATÉGORIES :	CADRES		PROFESSIONNELS		FONCTIONNAIRES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004						
Nombre personnel masculin (225 personnes) (39,9 %)	16	61,5	62	45,9	147	36,5
Nombre personnel féminin (339 personnes) (60,1 %)	10	38,5	73	54,1	256	63,5
Nombre de personnes de moins de 35 ans (78 p.) (13,8 %)	0	0	27	20	51	12,7
Nombre de personnes de 35 et plus (486 p.) (86,2 %)	26	100	108	80	352	87,3
Nombre de personnes handicapées (10 personnes) (1,8 %)	0	0	2	1,5	8	2
Nombre de personnes anglophones (4 personnes) (0,7 %)	0	0	1	,74	3	0,7
Nombre de personnes de communautés culturelles (28 p.) (5 %)	0	0	3	2,2	25	6,2
Total de l'effectif : (564 personnes)	26	4,6	135	23,9	403	71,5

NOTE: % SUR UN EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL DE 564 PERSONNES.

Toutes les données concernant le personnel de la Commission des normes du travail proviennent d'un rapport du SAGIP au 5 mars 2004.

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 42

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant l'implantation d'un système permettant de prendre en compte différents paramètres sociaux et économiques dans l'augmentation du salaire minimum.

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Aucune étude, analyse, recherche, scénario ou projection. Cette fonction relève du ministère du Travail.

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 43

LIBELLÉ DE LA DEMANDE :

Études et analyses relatives aux conséquences des projets de loi 7 et 8

RÉPONSE À CETTE DEMANDE :

Aucune étude ou analyse relative aux projets de loi 7 et 8.